

# **E**léments pour une histoire politique de la Mutuelle nationale des étudiants de France<sup>1</sup>

L'histoire de la sécurité sociale comme celle de la mutualité étudiante sont étroitement liées au syndicalisme étudiant, puisque c'est ce dernier qui la crée. Rien d'étonnant à ce que les vicissitudes du mouvement étudiant, en tant qu'organisation fondatrice, aient des conséquences sur le mutualisme.

## **I/ AUX SOURCES : L'ELAN DE LA LIBERATION<sup>2</sup>**

### **De l'assistance aux droits, "en tant que travailleur, l'étudiant a droit à la protection sociale"**

A la Libération, l'idée que des **droits** soient accordées aux étudiants en lieu et place d'un assistantat privé ou public, n'est pas neuve. L'organisation par Jean Zay et le gouvernement du Front populaire des œuvres universitaires se substituant au mécénat et à certains services des AGE en était un exemple, ce qui avait d'ailleurs permis à l'UNEF de passer d'une simple fédération d'AGE à une organisation nationale<sup>3</sup>. Mais en matière de protection sociale, ce n'est que partiellement et sans unité que la Médecine préventive universitaire (dont le premier centre est ouvert à Strasbourg en 1929), et les assurances scolaires accidents obligatoires<sup>4</sup> répondaient très primitivement et partiellement aux besoins, même si une circulaire du ministère de la santé publique institue pour les étudiants une assistance médicale gratuite en cas de longue maladie<sup>5</sup>. Encore une fois en ce qui concerne les "réalisations" étudiantes, tout comme le restaurant étudiant, c'est de l'Alsace-Lorraine qu'un précédent allait être étendu et systématisé. Il s'agit de la "Caisse de malades des étudiants de Strasbourg", fondée en 1872, supprimée en 1918 au moment du retour à la France de l'Alsace-Lorraine, et rétablie en 1926. L'affiliation des étudiants était obligatoire, la cotisation était perçue en même temps que les droits d'inscription. Elle assure la gratuité des consultations et visites médicales (par accord avec les médecins du Bas Rhin et de la Ville de Strasbourg), ainsi que des frais de pharmacie. Elle n'a donc à prendre en charge que les frais d'hospitalisation. Mais en échange le malade n'est pas libre du choix du médecin, il doit se rendre au dispensaire et ne peut se faire soigner dans une clinique privée. La Caisse était gérée par un Conseil d'administration. Y siègent, à côté des représentants du Conseil de l'université, de la Chambre des pharmaciens et du secrétaire général de la Caisse des malades de Strasbourg (devenue Caisse primaire) cinq représentants de l'AFGES. Cette caisse "a le mérite de faire de l'étudiant un assuré et non pas un assisté"<sup>6</sup>. Le congrès de l'UNEF d'avril 1946<sup>7</sup> tenu à Grenoble adopte une "déclaration des droits et devoirs des étudiants" qui proclame en ses articles premier et deuxième : "L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel (...) en tant que jeune l'étudiant a droit à une prévoyance sociale particulière". Les nouveaux dirigeants sont animés d'un double souci : l'autonomie de l'étudiant, et, parallèlement, son insertion dans la nation. Dans le domaine de la santé il fallait que "l'étudiant ne soit plus un assisté mais un assuré"<sup>8</sup>.

## **A l'initiative de la sécurité sociale étudiante : l'UNEF**

---

<sup>1</sup>Cette communication a été présentée le 12 décembre 1998 dans un séminaire du GERME auquel étaient présents des anciens de l'UNEF et de la MNEF. La rédaction intègre des éléments évoqués par Jacques Delpy (actuel Directeur général de la MNEF) et Paul Bouchet. Qu'ils soient remerciés de leur apport à nos travaux. Je développe donc la version publiée dans la *Revue de l'Université* N° 15 (1998/1999). Les sources pour la confection de cet article sont essentiellement, outre les livres et mémoires cités en note, les archives de la MNEF consultables à la BDIC, des entretiens avec des "anciens", des documents provenant d'archives personnelles, le témoignage de Charles Lebert (1988) que Jean-Jacques Hocquart et l'AAUNEF m'ont transmis et qui mériterait d'être édité intégralement, tant il est vivant et éclairant.

Je tiens enfin à souligner enfin que le travail du chercheur ne se confond pas avec celui du journaliste et du juge, même s'il y a bien évidemment des croisements. Si l'abus de biens sociaux est pénalement puni, tel n'est pas le cas de processus et phénomènes sociologiques et politiques, tels la formation d'appareils bureaucratiques. Ils n'en méritent pas moins examen. La MNEF mérite donc sous ses divers aspects plusieurs mémoires et thèses.

<sup>2</sup> Incontournable ouvrage à lire, la thèse publiée de J-A Gau *Le régime de sécurité sociale des étudiants* LGDJ 1960, dont la réédition s'imposerait.

<sup>3</sup> Voir Stéphane Merceron *L'UNEF à la fin des années 30, une organisation étudiante en son temps* maîtrise d'histoire UVSQ 1996.

<sup>4</sup> Loi du 10/8/1943 et décret 10/6/1944

<sup>5</sup> Thèse Fischer

<sup>6</sup> M. Schuet, Président de l'AGE, cité par Fischer.

<sup>7</sup> Voir *Les Cahiers du Germe* spécial N° 1 "la charte de Grenoble et la naissance d'un syndicalisme étudiant" mars 1996 (actes des 1ères rencontres du GERME de mai 1995).

<sup>8</sup> Pierre Trouvat "Evolution du mouvement étudiant" *Le semeur* 1949 p 587

Le congrès de Grenoble est considéré comme celui d'un tournant qui transforme la vieille organisation en syndicat étudiant, partie prenante de l'ensemble du mouvement syndical professionnel. C'est dans cette optique que l'UNEF revendiquera et le salaire (ou pré-salaire, allocation d'études), et une sécurité sociale étudiante. En 1947, après le congrès de Strasbourg, Charles Lebert est chargé d'établir un projet. Il est prêt "dans tout son pragmatisme et son ignorance de la tradition administrative" fin septembre 1947 : les étudiants seraient assurés sociaux en tant que travailleurs, la sécurité sociale étudiante serait intégrée dans le régime général, ils bénéficieraient des prestations en nature maladie, longue maladie et maternité, la cotisation serait "symbolique" tant qu'il n'y aurait pas d'allocation d'étude, l'Etat participerait au financement (avec un système d'indexation - dont les Finances ne voulaient pas entendre parler), avec un financement complémentaire du régime général. Il n'était pas encore question de mutuelle, le projet initial prévoyait la création de sections universitaires du régime général ou les "organisations syndicales étudiantes les plus représentatives" (c'est à dire les AGE) occuperaient au moins la moitié des sièges. C'est fin 1947 que Lebert fait la connaissance de Mme Devaud<sup>9</sup>.

Mais - malgré l'absence d'opposition significative - la conviction est loin d'être unanime. Si chacun s'accorde sur le besoin général d'une couverture sociale des étudiants, les choix techniques révèlent des choix politiques, et soulèvent au sein même de l'organisation étudiante des débats révélateurs des désaccords non, ou peu, formulés lors de l'adoption de la charte de Grenoble. Pour les dirigeants de l'UNEF, intégrer l'étudiant dans la nation, c'est insérer le régime étudiant dans le régime général de sécurité sociale. "Ce que nous voulons, c'est que l'étudiant soit considéré en tant que tel (et non comme fils de médecin, de ceci, de cela) en tant que travailleur et assuré en tant que travailleur"<sup>10</sup>. Encore faudra-t-il définir les frontières du groupe étudiant car la loi restera muette sur ce qu'il faut entendre par "élève ou étudiant".<sup>11</sup>

Or, d'autres options sont formulées qui proposent de relier la sécurité sociale étudiante aux différents régimes des professions libérales, définissant ainsi l'étudiant par rapport à l'exercice de sa profession future et non comme "cadre de la nation", sinon ce serait "abandonner la direction des étudiants aux masses ouvrières (...) c'est la subordination ensuite à la bureaucratie (...) La sécurité sociale dans son rôle social grandissant et son activité tentaculaire n'a pas et n'aura pas à mettre le nez dans la façon dont nous voulons travailler individuellement (...) nous refusons la fonctionnarisation des étudiants, l'assujettissement aux pouvoirs publics, aux syndicats ouvriers ou autres, à l'administration (...) vous êtes tous destinés à avoir des carrières libérales... je vous demande de bien réfléchir"<sup>12</sup>. Au moment où la sécurité sociale fait l'objet d'une campagne d'opinion ("atteinte à la liberté d'exercice de la profession médicale, incidence insupportable sur les coûts industriels et commerciaux", "prodrome du totalitarisme" chez les étudiants, au congrès de Nice de l'UNEF en 1948, elle est dénoncée comme "corbillard de nos libertés"<sup>13</sup>

La direction étudiante est tellement peu sûre d'emporter l'adhésion majoritaire des cadres de l'organisation qu'elle en arrive à éviter de faire voter le congrès "Tout ce beau monde allait d'ailleurs se planter magistralement au congrès de Nice (...) nous pensions obtenir un vote très large en faveur de l'intégration des étudiants dans la sécurité sociale. Or, l'in vraisemblable était en train de se produire : nous ne contrôlions plus rien. Trouvat eût le bon réflexe : sous le prétexte de réétudier le projet, il évita un vote défavorable en le retirant de l'ordre du jour"<sup>14</sup> d'autant qu'il était déjà négocié au nom de l'UNEF avec les parlementaires. Finalement, la gestion de la sécurité sociale étudiante par une mutuelle évitait le reproche, puisque cette gestion ne serait "ni étatique, ni impersonnelle".<sup>15</sup>

## Le groupe de pression en action

Le combat pour obtenir du gouvernement et du Parlement l'adoption de la Loi du 23 septembre 1948 est d'ailleurs plus celui d'un "groupe de pression" classique que d'un syndicat appelant à la mobilisation générale. Pierre Trouvat, Président de l'UNEF, l'expose au congrès d'avril 1948 "On a sorti 3 000 affiches et 50 000 tracts. Il y a eu des conférences de presse, les journaux en ont parlé". Il ne faut pas avoir recours au Ministère des finances, car cela équivaldrait à torpiller le projet. Donc, il faut éviter de solliciter un projet de loi (forcément examiné d'abord par le conseil des ministres) et susciter une proposition de loi émanant de parlementaires.

Le bureau fait le siège des députés et conseillers de la République, fréquente assidûment les couloirs des ministères concernés, discute avec les syndicats. Il obtient l'appui de la FNMF et de la MGEN<sup>16</sup>. Avec le soutien d'un certain nombre d'élus, notamment M. Cayol et Mme Devaud, et de membres des cabinets favorables au projet de l'UNEF (et souvent eux-mêmes "anciens" de l'organisation), cette activité

<sup>9</sup> Sénateur PRL, Mme DEVAUD appuiera non seulement la naissance, mais le développement de la MNEF et sa défense à maintes occasions, ainsi que tout ce qui va dans le sens de la gestion et de la co-gestion étudiante...

<sup>10</sup> Pierre Trouvat, congrès de Nice 1948.

<sup>11</sup> En ce qui concerne les bénéficiaires de la sécurité sociale étudiante, c'est la procédure d'agrément de **l'établissement** dans lequel l'étudiant est inscrit qui le définit. Dans tous les cas, c'est la condition de niveau d'enseignement (post baccalauréat) qui est requise (A. Lecomte, *Le statut de l'étudiant*)

<sup>12</sup> Intervention d'un délégué des Beaux-Arts. PV du congrès d'Arcachon de l'UNEF, avril 1948 BDIC 4° delta 1151 1947-1953

<sup>13</sup> Expression employée au congrès de Nice en 1948 et qui a marqué. Citée par Lebert dans un témoignage en 1988 et par Paul Bouchet lors du séminaire du Germe le 2 décembre 1998.

<sup>14</sup> Témoignage de Charles Lebert. 1988.

<sup>15</sup> Congrès du Touquet 1949. Compte rendu de la délégation lyonnaise.

<sup>16</sup> J-A Gau, p 41. FNMF : Fédération nationale de la mutualité française. MGEN : Mutuelle générale de l'Education nationale.

porte ses fruits. Le hasard a fait se rencontrer (au café "Capoulade" rue Soufflot, près du bureau national) Charles Lebert, et Tchigik, sténographe à l'assemblée<sup>17</sup>. Ce dernier lui propose d'entrer à l'assemblée comme sténographe. C'est ainsi que disposant d'un bureau et installé au pied du perchoir, il est en mesure de suivre toute la procédure d'adoption de la loi<sup>18</sup>. En juin 1948 Mme Devaud interroge Lebert : "pourquoi ne pas créer une mutuelle comme la loi Morice l'a prévu pour les fonctionnaires". C'est ainsi que finalement est votée la loi du 23 septembre 1948, *"reconnaissance du droit de l'étudiant à la protection sanitaire, première consécration du Jeune travailleur intellectuel"*. Le décret du 31 décembre 1948 confie aux sections locales universitaires de sécurité sociale le rôle de correspondants locaux, ce rôle pouvant être assumé par des sociétés ou sections de sociétés mutualistes étudiantes<sup>19</sup>. *"Le législateur allait confier la gestion de la sécurité sociale étudiante qui n'existait pas encore à une mutuelle qui existait encore moins"*<sup>20</sup>.

## L'UNEF crée la MNEF

Ainsi la loi du 23 septembre 1948 ne se contente pas de faire bénéficier les étudiants de la sécurité sociale, elle instaure le principe d'une gestion étudiante. L'UNEF décidait d'opter -vu l'ampleur de la tâche à accomplir toute différente de la gestion locale de coopératives ou restaurants - pour une mutuelle nationale plutôt que pour un système fédératif. Evidemment, cette centralisation devait garantir le contrôle local de la gestion. Il faut rappeler que si cette structuration était envisagée, c'était pour une université de moins de 150 000 étudiants. De plus, un tel système d'organisation permettait d'échapper aux tentatives de contrôle des autorités universitaires locales.

La création à Nancy d'une Mutuelle générale des étudiants de Lorraine montre que le danger était bien réel de voir la gestion échapper aux étudiants. Son conseil d'administration est composé du Recteur, des doyens, un certain nombre de professeurs et *"aussi, accidentellement semble t-il, trois étudiants"*<sup>21</sup>. Mais cette initiative recoupe aussi la concurrence UNEF/FFEC puisque le secrétaire de la MGEL est en même temps président de l'association des étudiants catholiques. La MGEL se voit une vocation nationale, avec l'appui de certaines autorités universitaires. L'UNEF réussit auprès du Ministère à éviter cette extension. La MGEL demeurera la seule exception locale, et en 1950 la FFEC abandonne définitivement sa tentation de créer une sorte de CFTC étudiante.

Cette affaire en tous cas confirme le nouveau rôle de l'UNEF et de son bureau national. L'AGE de Nancy est exclue pour avoir continué à cautionner cette MEL alors que l'UNEF s'est engagée à soutenir à fond la MNEF. C'est en 1950 que l'AGE sera réintégrée lorsqu'elle aura *"pris l'engagement de créer une section de la MNEF"*<sup>22</sup>. De même à Marseille où l'AG avait créé une Mutuelle des étudiants de Marseille. Mais là, on était en présence plutôt d'aventuriers et d'étudiants attardés affairistes que d'un projet politique ou syndical. L'affaire est finalement réglée par l'UNEF et la mutuelle devint une section MNEF. L'UNEF s'est bien transformée d'un organisme de coordination à une direction capable de faire appliquer les décisions majoritaires.

C'est dans ces conditions que l'UNEF réunit les représentants de ses AGE le 25 octobre 1948 en assemblée constitutive de la MNEF. Cette assemblée décide de constituer des sections locales. Aux deux niveaux, national et local, ce sont les bureaux de l'UNEF et des AGE qui coordonneraient l'activité provisoirement jusqu'à l'élection de Conseils d'administration. Le 27 décembre 1948, le Ministère du Travail approuve par arrêté les statuts de la MNEF. En peu de temps, les moyens matériels et humains fournis par les AGE permettent l'existence de sections locales. Un accord intervenu entre la MNEF et le Ministère de l'Education nationale autorisant la vente des cartes par les secrétariats des établissements au moment des inscriptions permet un recrutement massif. A l'exception de Nancy, où ce rôle sera reconnu à la MGEL, c'est partout que la MNEF gèrera les sections locales universitaires<sup>23</sup>. Rapidement, avec l'encouragement des pouvoirs publics, elles se confondent avec les sections de la MNEF.

## Les conquêtes

Intégré dans le régime général, le régime étudiant n'en connaît pas moins des particularismes lui imposant des limites. Les conditions de financement (absence de revenus étudiants) ne permettaient pas d'en faire un régime autonome, mais le régime général ne pouvait sans

---

<sup>17</sup> Il cherchait à revendre sa voiture, qui fut finalement achetée par Trouvat et devint la première voiture de fonction de la MNEF (témoignage Lebert).

<sup>18</sup> MNEF *Le dictionnaire*, publié pour les 40 ans de la MNEF, Paris 1988

<sup>19</sup> J-A Gau. Op cit. p 279

<sup>20</sup> Témoignage Lebert. 1988.

<sup>21</sup> Noté ironiquement par la délégation lyonnaise dans son compte-rendu du congrès du Touquet en 1949. BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

<sup>22</sup> Compte-rendu de la délégation lyonnaise au congrès d'Arcachon. 1950

<sup>23</sup> Les SLU sont administrées en principe par un "comité des sept" : 4 représentants étudiants, 1 de la CPAM, 1 des régimes spéciaux, et un représentant de l'administration de l'Education nationale. Ces comités se réuniront de moins en moins.

aménagement particuliers absorber le régime étudiant. Ainsi, il est "incorporé au régime général sans lui être confondu"<sup>24</sup>. Des six assurances qui forment la sécurité sociale (maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles, invalidité, vieillesse et décès) le régime étudiant est limité aux deux premières.

Ainsi, outre la gestion du régime étudiant, la MNEF a assuré rapidement des prestations mutualistes supplémentaires : assurance accidents individuels, caisse invalidité/décès, dommages aux tiers. Elle étend son action sanitaire et sociale, notamment par une action de prévention contre la tuberculose et le BCG. En 1952 la MNEF ouvre à Paris son premier dispensaire, puis un autre à Lyon, ainsi qu'une clinique dentaire, et un centre de vaccination BCG à Lille. En 1953, la MNEF entre au conseil d'administration de la FSEF<sup>25</sup>. En 1955, elle participe de la création du CNUMS (comité national universitaire pour la santé mentale) puis des BAPU<sup>26</sup>. En 1956, elle ouvre une maison de repos à St Maxime (Var). Elle inaugure une politique spécifique du logement (par des accords avec les OPHLM ou avec des logements MNEF comme ceux de la Tour du Pin à Grenoble) mais le handicap vis à vis des cités CROUS est grand, puisqu'ils bénéficient des fonds d'Etat. L'Uni-club est créé par l'UNEF et la MNEF avec une vocation de centre de vacances pour étudiants, d'entraînement au sport en cours d'année scolaire, formation à l'encadrement étudiant au cours de stages. Deux centres de vacances sont ainsi créés : l'un en Espagne et l'autre à Prunete (Corse). Mais "était-il utile pour l'UNEF de créer l'Uni-Club?"<sup>27</sup>. En 1965/66 il est repris par la MNEF. En 1960 est créée par l'UNEF et la MNEF la "coopérative de l'Uni-club" qui étend son objet le 1<sup>er</sup> avril 1962, "approvisionner en livres, photocopiés (...et comme) centrale d'achats"<sup>28</sup>

En 1972 la MNEF crée à Paris son premier centre d'orthogénie "en violation de la législation existante, mais forte du soutien d'un large secteur de l'opinion".<sup>29</sup>

Liée au syndicat étudiant, la mutuelle connaît toutefois une vie autonome. Après 1950, c'est plutôt dans la "mino" que se reconnaît la direction mutualiste, tout comme une partie de la gauche syndicale expérimentera ses orientations dans la MNEF au cours des années 60. Contrairement à l'UNEF, les élections au sein de la mutuelle peuvent se faire sur listes, ce dont les courants de l'UNEF (majo/mino) puis ensuite les différentes organisations ne se privent pas.

Le syndicat étudiant apporte ses cadres (tant en termes de "références" que de disponibilités humaines) à la mutuelle, la mutuelle apportant une meilleure connaissance de l'état du "milieu", état sanitaire mais plus généralement connaissances sur les conditions de vie des étudiants. Ceci permet à l'UNEF d'élaborer des orientations revendicatives et une réflexion sur le fonctionnement de l'université. En 1962, la MNEF se dote d'une revue *Recherches universitaires* abordant des thèmes tels que : les étudiants d'origine agricole, les examens (et les effets sur les comportements étudiants : médicaments, stress...), la pédagogie et le "travail de groupe".

## II/ LA CRISE DES ANNEES 1960 et 70.

La crise du mouvement étudiant est certes une des causes de la crise de la MNEF, mais la toile de fond fait d'abord ressortir les mutations sociologiques du milieu étudiant, comme les évolutions sociales et politiques externes au mouvement étudiant.

### Modifications des effectifs et des consommations médicales étudiantes.

La croissance des effectifs universitaires n'implique pas automatiquement une croissance du nombre des adhérents. En effet, même si l'on ne peut pas identifier massification et démocratisation, il est indéniable que ce sont des nouvelles couches sociales qui accèdent à l'enseignement supérieur. Ainsi, augmente le nombre d'étudiants échappant au régime spécifique. En effet, si l'affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les étudiants de 20 à 26 ans<sup>30</sup>, il est subsidiaire puisqu'il ne concerne pas ceux qui sont déjà ayant-droit d'assurés sociaux (donc sur la sécurité sociale de leurs parents) ou assurés sociaux eux-mêmes (les salariés, contractuels, fonctionnaires relèvent de leur propre régime même s'ils sont inscrits à l'Université, mais ils peuvent par contre bénéficier des prestations complémentaires de la MNEF). En revanche, avec la demande de soins, les prestations augmentent<sup>31</sup>. Ainsi, en 1968 pour 353 421

<sup>24</sup> Jean Veillon, Droit social N° 11 - 1977

<sup>25</sup> Jusqu'à la scission de 71, l'UNEF et la MNEF y représentent le mouvement étudiant, puis la MNEF seule mais ce sont les directions administratives et médicales qui dirigent la Fondation. En 1995, la MNEF prendra le contrôle de la FSEF (voir *Revue de l'Université* N° 14)

<sup>26</sup> Guy Trastour, thèse. BAPU : bureaux d'aides psychologiques universitaires.

<sup>27</sup> Recherches universitaires N° 3 - 1963

<sup>28</sup> Rapport de révision, Mlle Brugnon, 1963

<sup>29</sup> La MNEF 1948-1998, document MNEF, p 10

<sup>30</sup> Il faut attendre 1995 pour que la quasi totalité des étudiants soient gérés par un même régime. Les "bornes" d'âge passent respectivement de 18 ans (loi du 4 février 1995) à 28 ans (Décret 2 novembre 1994), et le jeune de plus de 18 ans est un "ayant-droit majeur autonome" bénéficiant des prestations à titre personnel. Voir Agnès Lecomte *Le statut de l'étudiant* maîtrise droit social.

<sup>31</sup> Les chiffres proviennent du rapport moral d'Alain Schrempf au congrès de Thonon les Bains, 11-14 mai 1972.

adhérents, il y a 614 000 décomptes (soit moins de deux par adhérent) et 788 000 dossiers sont traités. En 1971, on passe à 426 052 adhérents mais le nombre de décomptes et de dossiers traités sont en nette augmentation, respectivement : 910 000 et 1257 000. Les pouvoirs publics critiquent l'augmentation des dépenses de personnel (+ 46% entre 1968 et 1972) notant que la croissance des effectifs adhérents (+ 20,6 %) et des immatriculés (+ 32,6%) ne le justifient pas. Mais le travail quant à lui a cru de manière significative : + 48% de décomptes et +59,3% de dossiers traités.

## Le lancinant débat des "remises de gestion"

Accomplissant un certain travail pour les organismes de sécurité sociale, à leur place, il fallait mettre à la disposition de la mutuelle les moyens pour assurer cette tâche. Ce sont les "remises de gestion" qui doivent obéir à deux principes : la remise doit être adaptée aux besoins réels et suffisante pour permettre à la mutuelle d'assumer correctement son rôle; elle ne doit pas être supérieure aux besoins car alors une partie des ressources serait détournée de son but. La gestion du régime étudiant est plus onéreuse en raison de son particularisme (affiliations et mutations successives, immatriculation renouvelée chaque année, l'étudiant change souvent d'adresse et présente peu de dossiers). Le mode de calcul a souvent été modifié *"sans que l'on aboutisse à une solution qui satisfasse tous les intéressés (car on a) toujours cherché à définir la remise de gestion par rapport à une référence extérieure"*<sup>32</sup> (moyenne de cotisation de la MGEN, SMIG, etc..)

En 1956, la Cour des comptes estime nécessaire une réforme du système des "remises de gestion", proposant l'alignement sur le régime des fonctionnaires<sup>33</sup>. En 1956, la MNEF fait l'objet d'une inspection. Le rapport du Contrôleur général, M. Jean Poirier, conclut au maintien du système, constatant que *"la sécurité sociale des étudiants ne finance pas la MNEF, c'est l'inverse qui est vrai"*. En 1960, un nouveau mode de calcul est adopté : 12,40 F par immatriculé, avec une augmentation alignée sur l'augmentation du salaire de base des salariés des organismes de sécurité sociale. A partir de 1962, le montant de la remise est fixé par arrêté ministériel. Le 26 février 1968, la remise est de 19,8 F par immatriculé. Le montant en reste inchangé jusqu'en juin 1971 où il est fixé à 21 F<sup>34</sup>, alors qu'un rapport de l'IGAS, approuvé par la CNAM, préconisait 24,16 F au 1er juin 1968. En juillet 1971 la MNEF est quasiment en état de cessation des paiements, qui n'est évitée que par l'avance consentie par la CNAM dans l'attente d'une réponse du Ministère de la Santé. Ce dernier subordonne le réexamen à une mise en œuvre de mesures internes, dont la fermeture de l'Uni club<sup>35</sup> et la mise en place d'une Direction administrative sont des éléments de réponse de la mutuelle. Enfin, avec la reconnaissance des "mutuelles concurrentes" *"pour rendre le même service au même nombre d'étudiants, on multiplie presque par deux les équipements et les personnels"*<sup>36</sup>.

## "Les mutuelles concurrentes"

En 1970, à l'initiative d'associations d'étudiants en médecine, en liaison étroite avec l'association générale des médecins de France, apparaissent de nouvelles mutuelles étudiantes. Huit mutuelles (sept régionales<sup>37</sup>, et la Société nationale des étudiants mutualiste des Etudiants en Médecine de France) se sont fédérées en Union nationale dont les statuts sont approuvés par arrêté du Ministre des affaires sociales le 9 août 1972. Ce premier pas accompli, ces nouvelles mutuelles demandent au Ministère de l'Éducation nationale l'habilitation à gérer le régime de sécurité sociale étudiante. Cette habilitation est donnée, malgré les oppositions de plusieurs Caisses primaires (et, parallèlement, les 5 sections MNEF de Brest, Metz, St Etienne, Pau et Orléans sont elles aussi habilitées). La MNEF critique la pratique des contrats multiples qui *"qui remet en cause le principe de solidarité(...) s'accumule un clivage entre les étudiants les plus fortunés et les autres"*<sup>38</sup> En effet, alors que la cotisation est unique à la MNEF pour tous les risques, les mutuelles "concurrentes" offrent des prestations différentes selon la cotisation choisie. De manière prémonitoire, deux autres critiques sont formulées : *"l'introduction de la concurrence ouvre la porte à la surenchère entre organismes d'assurances désireux de conquérir la "clientèle étudiante" et ce phénomène de concurrence "risque d'entraîner une désaffection à l'égard de la mutualité"*.

## Isolement de la mutuelle.

La mutuelle étudiante subit ainsi les contrecoups de l'isolement du mouvement étudiant vis à vis des pouvoirs publics comme vis à vis des syndicats et partis de gauche. En avril 1972, le Ministère de l'éducation nationale recommande dans une circulaire la "neutralité des

<sup>32</sup> Jean Veillon "Le régime étudiant de sécurité sociale" Droit social N° 11 - 1977

<sup>33</sup>Rapport publié au *Journal officiel* du 17 février 1956

<sup>34</sup> Soit 8,50 F par dossier traité, alors que, d'après la MNEF, le coût du dossier revient à 14 F

<sup>35</sup> Le congrès de Caen en 1970 décide de se séparer de l'Uniclub (252 pour, 38 contre et 21 abstentions). La fermeture en est décidée par le CA du 18/9/71 et 10/10/71. Par un protocole du 20/11/71 l'uniclub est rétrocédée à l'OTU et on s'oriente vers une reprise du camp de Prunete par l'UCPA. C'est à ce même congrès de 1970 qu'il est décidé d'entreprendre des démarches pour rétrocéder les logements déficitaires aux HLM.

<sup>36</sup>Jean Veillon "Le régime étudiant de Sécurité sociale" Droit social N° 11 - 1977

<sup>37</sup> Sud-Ouest, région Parisienne, Provence, Rhône-Alpes, Bourgogne, Nord-Ouest, Centre-Ouest.

<sup>38</sup> Rapport moral, congrès de Thonon, 1972

secrétariats", ce qui implique qu'au moment de leur inscription, les étudiants recevront les dossiers d'adhésion des différentes mutuelles en compétition, alors que depuis 1949 l'administration distribuait (et pour cause) uniquement les dossiers MNEF. Les rapports sont tendus avec la FNMF. La MNEF est "obligée de compter sur elle-même", même si avec la MGEN demeurent des "liens sentimentaux".<sup>39</sup> Le changement de direction à la tête de la Mutuelle où les étudiants socialistes succèdent aux étudiants du PSU, permet de commencer à briser cet isolement. D'abord, vis à vis des organisations de gauche, puis du gouvernement lui-même.

Le 21 septembre, le comité consultatif de la MNEF, composé de Mme DEVAUD, M. FAUCON (Président de l'association amicale des inspecteurs généraux de l'Instruction publique) et de quatre anciens Présidents (Jacques-Antoine GAU, Martine . MICHELLAND-BIDEGAIN, Antoine GRISET, Henri de LAPPARENT) en appelle aux pouvoirs publics. En octobre 1972, le soutien vient non seulement de la FEN et de la MGEN, mais aussi de la CFDT, de la CGT et de la FNMF. Au congrès de 1975<sup>40</sup>, Serge Lagache indique que les liens sont renoués avec cette dernière, la mutuelle étudiant participant davantage au Conseil d'administration de la FNMF. Des rencontres ont eu lieu avec toutes les organisations étudiantes, les UNEF, le MARC<sup>41</sup>, la FNEF<sup>42</sup> (qui "participe plus activement à la vie de la MNEF" en accord avec "l'unicité du régime étudiant"), la FNAGE<sup>43</sup> (grandes écoles) dont le nouveau bureau récuse le soutien accordé aux mutuelles concurrentes par les bureaux précédents. Une campagne est décidée avec la FEN pour étendre la sécurité sociale étudiante aux lycéens de 18 ans, des rencontres ont lieu avec le PS et le PCF.

Vis à vis des pouvoirs publics, la situation semble également s'améliorer. La MNEF participe à la "Conférence des associations étudiantes" créée par le Secrétaire d'Etat aux Universités Jean-Pierre Soisson. D'ailleurs, ce dernier intervient (après un chahut de nombre de délégués, notamment de l'UNEF-renouveau, qui force à ouvrir la séance du 29 juin 1975 en retard) au congrès de la MNEF en déclarant "J'ai aidé et continuerai à aider la MNEF (...) J'apporte tout mon soutien et continuerai à le faire, à l'équipe dirigeante actuelle qui fait du bon travail".

### **L'instauration d'une direction administrative, puis générale.**

La gestion étudiante, bénévole et sans stabilité vu la rotation du milieu, pouvait convenir à une mutuelle de quelques dizaines de milliers de membres : "Il y a quinze ans, la taille de la MNEF permettait aux étudiants d'accomplir avec efficacité les tâches de gestion", ce qui n'est plus le cas avec des effectifs cinq à dix fois supérieurs où il faut "passer du stade artisanal au stade industriel"<sup>44</sup>. C'est ainsi qu'au fur et à mesure ont été mis en place un collectif des chefs de centre et, surtout, une direction administrative. "Mais il faut bien voir que cela peut s'avérer dangereux pour le fonctionnement d'une organisation" reconnaît lucidement le rapporteur. Dix ans plus tard, en 1983, "la MNEF organise sa "séparation des pouvoirs"<sup>45</sup> avec la mise en place d'une Direction générale "véritable structure de gestion créée à côté de l'organe exécutif du CA qu'est le bureau national, composé d'étudiants élus"<sup>46</sup> et la nomination d'Olivier Spitzakhis<sup>47</sup>. La création d'une Direction générale est contestée par l'UNEF-ID et... J.L. Salzman<sup>48</sup> qui indique que le bureau n'a pu demander un vote au CA puisque "le BN ne s'est pas réuni pour le nommer"<sup>49</sup>. Alors qu'au nom de l'UNEF-ID lors du CA suivant, Marc Rozenblatt<sup>50</sup> explique "Nous avons été contre la nomination d'un DG mais il a été nommé, il faut bien en tenir compte", Salzman est le seul à voter contre le mandat donné au DG pour l'application du plan de redressement "sur un problème de forme, je trouve intolérable que la MNEF soit dirigée par un DG et non par le CA et le BN de la MNEF".

## **III/ LES EFFETS DE LA DISPERSION DU MOUVEMENT ETUDIANT**

C'est ce contexte où se joue la survie de la MNEF qui constitue la toile de fond des évolutions politiques de l'organisation, à la fois comme solutions à la crise et comme miroir déformé de l'éclatement du mouvement étudiant organisé. La crise du syndicalisme étudiant à la fin de

<sup>39</sup> Rapport moral, Gérard Jacot, Congrès de Marseille, 28-29 juin 1973)

<sup>40</sup> 28-29 juin, Bagnolet

<sup>41</sup> Mouvement d'action et de recherche critique. Groupe créé en 1968 par des étudiants proches de la CFDT et qui participera à la création du MAS.

<sup>42</sup> Fédération Nationale des Etudiants de France. Naît en 1961 de la scission de l'UNEF d'une partie des "majos", partisans de "l'apolitisme".

<sup>43</sup> La FNAGE est à l'Union des Grandes Ecoles ce que la FNEF est à l'UNEF.

<sup>44</sup> Rapport moral, congrès de 1973.

<sup>45</sup> La MNEF 1948-1998, MNEF 1998 p 10

<sup>46</sup> Id

<sup>47</sup> CA du 18 mars 1983

<sup>48</sup> Etudiant socialiste "mitterandiste", fils d'un conseiller de Mitterrand à l'Elysée, c'est lui qui - selon Bourseiller dans *Cet étrange Monsieur Blondel* - établit les premiers contacts entre l'Elysée et les dirigeants de l'UNEF-ID en 1982.

<sup>49</sup> CA du 18/3/1983

<sup>50</sup> Membre de l'AJS-OCI, il est membre responsable de l'UNEF-US puis de l'UNEF-ID, dont il devient Président de 1984 à 1986, succédant à J.C. Cambadélis.

la guerre d'Algérie (scission FNEF, divisions de la "mino", incertitudes sur la stratégie syndicale à suivre, etc.) ne peut bien évidemment qu'avoir des conséquences sur la mutuelle, création de l'UNEF. L'éclatement de l'UNEF après 1968 qui s'achève avec sa scission de 1971 inaugure un processus d'autonomisation de la MNEF vis à vis du mouvement étudiant. Passant de l'ère des conquêtes, l'UNEF, confrontée à l'ostracisme du gouvernement qui lui fait payer ses prises de position pendant la guerre d'Algérie, passe à la défensive, puis à la contestation. Elle abandonne au fur et à mesure ses réalisations (restaurants, coopératives, photocopies), ne siège plus dans les CROUS depuis que le gouvernement a réduit sa représentation au profit de la FNEF. Les Ordonnances de 1967 sur la sécurité sociale ont introduit le ticket modérateur et aggravé en conséquence les charges financières des mutuelles. Le nouveau mode de représentation dans les CPAM (Caisses primaires d'assurance maladie) qui favorisent la centrale patronale, le CNPF, change la composition des Sections locales universitaires. La MNEF n'est pourtant pas abandonnée par les syndicalistes étudiants, la "gauche syndicale" s'y replie pour expérimenter ses orientations et confirmer ses analyses. Le problème de la "gestion syndicale" de la mutuelle se pose cependant dans de nouveaux termes.

## La gestion syndicale et les liens MNEF/UNEF en débat

La "ligne universitaire" adoptée au congrès de Dijon au lendemain de la guerre d'Algérie ne permet pas à l'UNEF de reprendre toute la place qu'elle occupait dans la période précédente. Les "majos" (mis à part quelques AGE) ayant quitté l'UNEF pour créer la FNEF, avec la fin de la "période algérienne", les différenciations internes à la mino s'approfondissent. La "gauche syndicale", après l'échec de la "ligne de Dijon" se replie sur la MNEF. *"contrôlée directement par l'UNEF, syndicat majoritaire (...) par ses expérimentations elle essaie ainsi de prouver sur le terrain concret que les revendications de l'UNEF sont réalisables et facilement réalisables"*<sup>51</sup>, comme en matière de construction de logements effectuée par la MNEF parallèlement à la revendication logement de l'UNEF. Jean-Louis Peninou et Marc Kravetz, animateurs de la gauche syndicale, *"s'intéressent aux formes de conscience et d'action des étudiants"* dans le cadre de la MNEF, des BAPU et de la FRUF<sup>52</sup> depuis leur démission du Bureau du syndicat. Marginalisés dans l'UNEF, ils *"collent en 1966/1967 à des mouvements plus ou moins spontanés contre la quotidienneté de la condition étudiante"*<sup>53</sup> Et il est vrai que les moyens de la mutuelle permettent de suivre les effets de "l'aliénation étudiante" : troubles psychiques, "stress" des examens, conditions de vie dans les cités, problèmes sexuels, "anonymat" dans une foule étudiante de plus en plus nombreuse sont autant de thèmes de la revue de la MNEF *Recherches universitaires* comme autant de symptômes d'une pathologie étudiante. En 1967 le Président de la MNEF constate dans son rapport moral : *"depuis notre dernier congrès (de la MNEF) l'UNEF a changé deux fois de direction"*. Alors que de 1963 à 1966 il y a une complémentarité du travail entre le syndicat et la mutuelle dont la *"politique d'expérimentation prenait un sens"*<sup>54</sup>, cette dernière poursuit sur sa lancée alors que se développe la *"crise du mouvement (l'UNEF) et son retour vers des conceptions plus corporatistes"*<sup>55</sup>. Le débat au congrès de Lyon (1967) confirme cette distanciation : *"Ce n'est un secret pour personne que depuis deux ans la MNEF n'a plus tellement de relations avec l'UNEF pour l'élaboration d'une politique commune"* (un délégué de Bordeaux). Kravetz se demande *"quelle est la possibilité de travail de militants syndicalistes à la mutuelle (...) elle n'a aucune finalité particulière ni aucune signification politique dans le mouvement étudiant"*, son orientation n'appartient pas à la mutuelle mais à la majorité actuelle de la MNEF en tant qu'elle émane de la majorité de l'UNEF". Une commission est intitulée "à quoi sert la mutuelle?" et le rapporteur, Simeoni, estime que pour la plupart des sections le régime étudiant *"se résume à signer des chèques tous les soirs"*. Le débat sur l'application du principe d'une "gestion syndicale de la MNEF" est ainsi hypothéqué car *"l'actuel appareil de l'UNEF semble s'en désintéresser, principalement préoccupé qu'il est de sa propre crise"*<sup>56</sup>.

## Après la conquête de l'UNEF, le PSU prend le pouvoir à la MNEF

En 1967, le congrès de l'UNEF porte à sa tête les étudiants du PSU. Le Président de l'UNEF, Michel Perraut, explique que *"la question posée n'est pas le maintien bureaucratique de la MNEF, d'une bureaucratie de la gestion syndicale (...) mais bien quelle est à l'heure actuelle la possibilité pour l'UNEF de gérer cette mutuelle et d'avoir une politique dans le domaine de la MNEF"*<sup>57</sup>. Au congrès de Clermont-Ferrand<sup>58</sup> (4-7 avril 1968), Hollard revient sur la difficulté d'une gestion syndicale : *"la MNEF gère un service public (...) ce cadre juridique limite le champ d'action des syndicalistes qui travaillent à la MNEF"*. Jean-François Godchau (JCR) semble pousser au bout une logique, puisqu'à la suite des ordonnances de 1967 *"il n'est pas du tout évident que nous devons défendre le strict régime particulier des étudiants"*. La crise de l'UNEF y pénètre de plus en plus, puisque *"pour la première fois"*

<sup>51</sup> Antoine Griset *Cahiers de l'UNEF* spécial FGEL 1964.

<sup>52</sup> Fédération des résidents universitaires de France. Organisme créé par l'UNEF en 1963 ayant pour vocation d'organiser l'action spécifique des étudiants logés en cité universitaire.

<sup>53</sup> Nicole Abboud Maupeou *l'ouverture du ghetto étudiant* p 192 et 302.

<sup>54</sup>Rapport moral Christian Blanc, 23-26 mars, Nantes

<sup>55</sup> Rapport moral Christian Blanc, 23-26 mars, Nantes

<sup>56</sup>Balans, délégué de Bordeaux.

<sup>57</sup>CA de la MNEF, 4 février 1968

<sup>58</sup> L'opposition - essentiellement FNEF - au BN MNEF-UNEF remporte des scores non négligeables au premier trimestre 1968 dans les sections où elle se présente : Amiens 33%, Aix 41%, Besançon 44%, Caen 29%, Clermont 45%, Grenoble 37%, Lyon 28%, Marseille 47%, Nice 36%, Poitiers 43%, Reims 28%, Rouen 47%, Toulouse 40%. Voir résultats précis dans *21x27N° 18* 1968.

les listes UNEF ont été critiquées publiquement par un courant se réclamant de la mino, "à Rennes il y a même eu une liste présentée contre la liste UNEF"<sup>59</sup>. Préfigurant leur départ du syndicalisme étudiant de quelques mois, à la veille de 1968, la JCR, le MAU, la Fédération des recherches institutionnelles<sup>60</sup> quittent la mutuelle. Argentin (OCI) émet un pronostic : "Le PSU déjà majoritaire à l'UNEF va certainement prendre la majorité de la MNEF (...) le PSU n'est pas majoritaire ici. Il est majoritaire si toutes les tendances s'en vont". Ce sera chose faite à la fin de l'année... Mai 68 éclate quelques semaines plus tard. Entre le congrès de Clermont-Ferrand et octobre 1968, aucun CA ne se réunit. En septembre, une grève du personnel éclate pour faire appliquer l'accord collectif des organismes de sécurité sociale. En Octobre, c'est au tour du personnel de l'Uni-club d'engager une grève contre la réorganisation préconisée par le Bureau national. Le 30 novembre 1968, le Conseil d'administration "devant l'incapacité du BN"<sup>61</sup> désigne un bureau provisoire et "demande à l'UNEF de porter le débat devant le Mouvement étudiant". Le congrès de l'UNEF à Marseille en décembre 1968 décide "de continuer à gérer la mutuelle, pour en faire un instrument de lutte contre la bourgeoisie dans un secteur précis : la santé". Le congrès de la MNEF s'en félicite et indique, dans son texte d'orientation<sup>62</sup> : "la MNEF est aujourd'hui une affaire indissociable du système capitaliste. Elle n'est pas une presque île avancée du prolétariat. c'est dans ces limites que les militants de l'UNEF qui la gèrent doivent intervenir (...) Il n'y a pas dans notre type de gestion des militants mutualistes mais des militants UNEF agissant dans un secteur particulier, à savoir celui de la santé".

Si majorité de l'UNEF et majorité de la MNEF coïncident, la crise du mouvement étudiant s'amplifie. JCR, MAU, Comités d'action ont quitté l'UNEF, où le bureau minoritaire ne se maintient que parce qu'aucune des deux autres tendances rivales "unité syndicale" et "renouveau" n'a la force de le prendre seul. Dans la MNEF, la contradiction entre une orientation de refus d'accepter les contraintes du système et la gestion de fait d'un tel organisme est insoluble. Au texte d'orientation du BN, l'UNEF-renouveau oppose un contre-texte qui indique en préambule : "la MNEF n'est ni une maison de retraite pour syndicalistes fatigués, ni un endroit pour exercer ses talents de gestionnaire" . L'isolement de la MNEF s'accroît alors que son seul appui, le syndicalisme étudiant, s'effrite et s'affaiblit. En retour, la disparition de l'UNEF unitaire renforce l'autonomisation de la MNEF. "il n'était pas possible à ce congrès de la MNEF de faire référence à telle ou telle organisation du mouvement étudiant"<sup>63</sup>. Quand, début 1971, le PSU abandonne l'UNEF à ses deux fractions rivales (qui deviendront deux organisations en tant que telles) ceci amène "le parti à considérer sa position y compris sur la MNEF, et le retrait de cette dernière fut alors décidé à échéance de 9 mois sous condition qu'un certain nombre de problèmes soient alors réglés, notamment en ce qui concerne notre succession à la direction"<sup>64</sup>. Cette décision est prise par le bureau national du PSU, devant la contradiction entre le fait d'être "les patrons d'une "boîte" insérée dans le système" , les "pressions du pouvoir", et la "disparition progressive des "vieux militants mutualistes" (et absence de relève) (...) la crise des ESU consécutive au départ de l'UNEF"<sup>65</sup>, mais aussi par crainte d'une "corruption" qui atteigne ses propres étudiants<sup>66</sup>. Cela ne paraît pas être appliquée de gaieté de cœur par les intéressés : "une enquête générale sur la situation menée en août 1971 à la demande du bureau national du parti a montré qu'il n'en avait rien été, et nous oblige à un report d'échéance". Deux solutions sont envisagées : partir au prochain congrès en 1972, ou se maintenir encore deux ans, chacune de ces solutions avec leurs variantes comporte de toutes façons "le rétablissement du contrôle individuel du parti sur nos camarades engagés à la direction de la mutuelle"<sup>67</sup>. Ainsi, après s'être émancipés du syndicalisme , les dirigeants de la MNEF échappent également à leurs partis..

### **Le passage aux étudiants socialistes du CERES.**

La nécessité de briser l'isolement de la MNEF vis à vis des syndicats, de la mutualité française et des pouvoirs publics ne pouvait passer que par les étudiants socialistes "gauche plus traditionnelle et moins turbulente"<sup>68</sup>, même si ceux-ci sont dirigés alors par "l'aile gauche", le CERES, qui vient de permettre à Mitterrand de prendre la direction du nouveau Parti socialiste au congrès d'Epinau sur une orientation d'union de la gauche avec le parti communiste. Mais les jeunes du CERES, particulièrement les étudiants, constituent un groupe autonome, dirigés par Finel. Ils sont marqués par mai 68 et, à la différence de leurs aînés du parti et des "conventionnels" de Mitterrand, ils refusent le choix de l'UNEF renouveau et préfèrent à une alliance avec l'UEC une alliance avec le PSU. Leur investissement dans les jeunesse

<sup>59</sup>Rapport moral Jacques Hollard, Clermont-Ferrand, 4-7 avril 1968.

<sup>60</sup> Le MAU (Mouvement d'action universitaire) est créé par des anciens de la gauche syndicale (Kravetz, Péninou) début 1968, la FGERI dans la même mouvance, s'appuie sur les expériences de la MNEF et des BAPU pour remettre en cause les institutions, la psychiatrie traditionnelle. On y retrouve des personnes comme René Lourau, "inventeur" de "l'analyse institutionnelle", une partie de l'équipe de la Clinique de Laborde, ceux et celles qui développeront les "crèches sauvages" en 68, puis les crèches parentales...

<sup>61</sup> Rapport moral Pierre Bauby, congrès de Lyon, 1969.

<sup>62</sup>Congrès MNEF 24-25 mai 1969)

<sup>63</sup> Duprez, débats du congrès de Marseille, 1-3 mai 1971.

<sup>64</sup> "Schéma de discussion sur la MNEF". S.D. Document interne au PSU.

<sup>65</sup> "Schéma de discussion"

<sup>66</sup>Discussion avec Jean-Marie Vincent, août 1998.

<sup>67</sup> "Schéma de discussion"

<sup>68</sup> Le Monde 16 mai 1972

socialistes qu'ils dirigent est d'abord tactique<sup>69</sup>. Ils se préparent à prendre la MNEF. Dans un document interne, rendu public par l'AJS<sup>70</sup>, un dirigeant ES annonce "il nous faudra récupérer l'héritage PSU et contenir les assauts de l'UEC et de l'AJS aux prochaines élections" tout en précisant "il me semble illusoire et dangereux du point de vue de l'efficacité de notre travail politique de croire que la MNEF puisse jouer aujourd'hui le rôle de l'UNEF d'avant 1970". Au congrès de Thonon (mai 1972) "les socialistes du CERES succèdent au PSU (ils) ont fait une percée inattendue lors des dernières élections à la Mutuelle, grâce il est vrai, à la neutralité bienveillante de la direction sortante"<sup>71</sup>. Toutefois, le nouveau bureau s'adjoint à titre d'aide technique six administrateurs délégués<sup>72</sup>, à savoir "les dirigeants du PSU qui perdent la direction politique mais gardent quelques fonctions techniques (...) les responsabilités sont parfois déchirantes pour les gestionnaires étudiants qui (...) se retrouvent face à des réalités de gestion du personnel dans un régime capitaliste"<sup>73</sup>. Le congrès adopte un texte d'orientation qui indique que "La MNEF doit poursuivre ses activités et ne peut attendre son salut de la reconstruction nécessaire de l'organisation de masse étudiante que certains attendent (...) le MNEF, seule forme de liaison nationale subsistante, est appelée à jouer un rôle particulier" mais elle ne peut constituer "le principal outil pour la restructuration du mouvement de masse étudiant"

Mais cette passation des pouvoirs a semblé également soulever des problèmes au sein des jeunes socialistes, puisqu'un compte-rendu du bureau du 3 juin 1972 fait apparaître deux positions, l'une qui estime que "les conditions dans lesquelles certains ES s'étaient présentés aux élections à la MNEF allaient à l'encontre des principes de fonctionnement des ES et du parti", alors que d'autres s'appuient sur une résolution unanime du 19 mars 1972 laissant "liberté pour les ES d'être présents sur les listes MNEF à titre individuel". Il est vrai que pour les étudiants socialistes les problèmes sont complexes après la scission de l'UNEF. Aux côtés de l'UEC, les étudiants de la CIR<sup>74</sup>, radicaux de gauche et CERES ont choisi le camp du "renouveau", mais une partie des étudiants CERES influencés par l'extrême-gauche autogestionnaire ont choisi le MARC. De toutes façons, la crainte de l'influence communiste (même si quasiment plus aucun de ses militants ne siège au Conseil d'administration<sup>75</sup>) sur la MNEF via le CERES ne peut que faire réagir Force ouvrière (qui dirige la CNAM), la FEN et... les étudiants de l'AJS-OCI (qui est déjà assez implantée dans FO sécurité sociale, à commencer par le dirigeant historique de l'OCI, Pierre Lambert). Ainsi, l'affrontement entre les deux UNEF se répercute dans la MNEF, mais d'une manière particulière puisqu'il se traduira indirectement au sein même du courant socialiste.

### Les affrontements et le congrès de 1973

La préparation du congrès de Marseille qui doit se tenir en juin est marquée par de violents incidents. Le 9 octobre 1972, des bagarres avaient déjà marqué le déroulement du conseil d'administration de la section de Paris où, d'après l'AJS, le bureau (socialiste) emploie en guise de "service d'ordre" des "malfrats armés, l'un d'une matraque télescopique, l'autre d'un revolver". Le 31 janvier 1973, le paroxysme est atteint lors du dépouillement des urnes à Lille. L'AJS conteste la procédure et dénonce des fraudes. Gérard Wolber, Vice-Président de la MNEF, est victime d'un arrêt de travail de 12 jours après avoir été, semble-t-il, séquestré, roué de coups, puis libéré par la police.<sup>76</sup> Pierre Nesterenko, secrétaire général de l'AJS, membre du CA de la MNEF, et quatre autres de ses camarades sont inculpés par le Parquet, et incarcérés à la maison d'arrêt de Loos-les-Lille. Alors que le BN de la MNEF comme celui de l'UNEF renouveau condamnent cette "provocation", l'UNEF US riposte et cite le témoignage d'un militant socialiste qui écrit au premier secrétaire du PS, François Mitterrand : "si je m'adresse à vous, c'est parce que je pense intolérable qu'un militant avec qui notre parti n'est pas d'accord soit jeté en prison"<sup>77</sup>. Déjà, à la veille des incidents de Lille, le secrétaire général de l'UNEF-US, Nesterenko, s'adressait à Gérard Jacquet, secrétaire national du PS pour dénoncer les agissements de certains de ses membres et avec "le ferme espoir que l'organisation responsable qu'est le parti socialiste, soucieuse à juste titre de l'image qu'elle donne aux étudiants, saura enrayer à temps un (tel) processus". Le congrès doit se prononcer sur une demande d'exclusion à l'encontre des administrateurs de l'AJS, Duval et Nesterenko<sup>78</sup>, ce qui ne peut que réjouir les rivaux de l'UEC, qui notent ironiquement "que le dernier administrateur UNEF (re) a été vidé de la MNEF grâce à la complicité de gens qui sont dans cette salle et qui, paraît-il, seraient dans la même situation"<sup>79</sup>.

<sup>69</sup> Emmanuelle Paradis *Le mouvement des jeunes socialistes 1971-1981* Maîtrise d'histoire Paris X.

<sup>70</sup> 13 octobre 1972

<sup>71</sup> Le Monde 16 mai 1972

<sup>72</sup> Le nouveau bureau élu le 14 mai 1972 est composé de Gérard Jacot (Président), Patrick Benoliel (Trésorier) Patrice Finel (Secrétaire Général), Philippe Parmentier, Jean Mouniq, Alain Bartoli, Gérard Wolber Vices-Présidents. Les administrateurs délégués adjoints sont six anciens membres du bureau PSU : Alain Schrempf près la Présidence, Michel Silland près la Trésorerie, Michel Bernard au personnel, Arnaud Collignon à la trésorerie, Paul Duprez et Pierre Masson délégué à l'UNICLUB, chargé de sa fermeture et de son transfert à l'OTU.

<sup>73</sup> Le Figaro 14 mai 1972.

<sup>74</sup> Convention des institutions républicaines. Club dirigé par François Mitterrand avant la formation en 1971 du nouveau Parti socialiste.

<sup>75</sup> d'après nos pointages, au 20 mars 1973 il y a sur 36 membres au CA et 3 de la commission de contrôle de "repérables" 1 UEC, 9 AJS, 1 PSU, 27 CERES (dont 2 membres du MARC).

<sup>76</sup> Le Monde, Combat, Le Figaro des 2 et 3 février.

<sup>77</sup> Combat 3 et 4 février 1973.

<sup>78</sup> CA du 27 juin 1973, demande votée par 17 pour, 8 contre.

<sup>79</sup> Intervention Morandini, congrès de Marseille, 29-30 juin 1973.

Pour l'UNEF US, l'enjeu est de taille : être évincée de la MNEF au profit d'un axe "union de la gauche" qui permet le retour de l'UEC et de l'autre UNEF rivale qui dispose déjà de centaines d'élus dans les Conseils d'université<sup>80</sup>. Le résultat des élections parisiennes est révélateur : l'UNEF-US obtient 45% des voix, mais aucun représentant dans la délégation parisienne, entièrement composée de délégués UNEF-renouveau et MARC (qui ont obtenu respectivement 36% et 14%). Dans un texte aux adhérents parisiens préparatoires aux élections mutualistes, l'UNEF-US note que *"le délateur Wolber se présentera en coalition avec l'UEC contre la liste UNEF conduite par Nesterenko (on ne sera pas étonnés de trouver aux côtés de M. Wolber les gestionnaires de l'UEC)".* Wolber est stigmatisé comme *"ancien "majo" devenu "socialiste" (...)* les étudiants socialistes devaient à l'époque condamner publiquement le transfuge". L'UNEF-US dénonce l'appel à des *"gangsters appointés pour le service d'ordre des congrès et CA de la MNEF (...)* l'installation dans notre mutuelle d'une véritable MNEFIA". Mais l'UNEF US mobilise également tous terrains, en faisant appel. Le Front des étudiants juifs (organisation de droite, connue aussi sous le signe "Betar") annoncent dans un tract *"non, les étudiants juifs ne voteront pas Wolber"*, qui aurait été en 1967 *"lié aux amis de l'antisémite Malliarakis, cofondateurs avec les nazis Sidos et Duprat, du premier "comité Palestine"* et que l'on retrouve depuis *"à la tête du CERES qui affiche un soutien inconditionnel aux terroristes arabes"*. Au passage, le FEJ égratigne l'organisation *"qui prétend regrouper les étudiants juifs - l'UE"J"F, lancée dans une campagne scandaleuse pour la liste du parti communiste"*. Au congrès de Marseille, Michel Sérac (Président de l'UNEF-US) avertit *"au cas où des camarades auraient des doutes je leur dis : si des provocations se font, il faudra aller jusqu'au bout des provocations. Nous ne céderons pas d'un pouce. Et non pas comme hier, il faudra aller jusqu'au bout des provocations. Quant on fait une provocation, il faut aller jusqu'au bout, jusqu'au sang. Nous resterons délégués dans cette salle du congrès, et nous en débattons maintenant. Je le dis."*<sup>81</sup>. Au cours du congrès, on prend connaissance d'un message adressé par Hebert (Force Ouvrière Loire Atlantique) et par Jean-Jacques Marie (tendance FUO<sup>82</sup> de la FEN) : *"apprends congrès MNEF placés sous surveillance service d'ordre non étudiant"* (ce qui fait dire à un délégué *"j'apprécie le don d'ubiquité de camarades qui peuvent savoir ce qui se passe de Nantes et Paris"*). Louis Astre, secrétaire général de la FEN, présent au congrès et qui avait déjà à l'ouverture lu son message, demande à prendre la parole car *"ce télégramme me place dans une situation difficile (...)* si je reste ici, je cautionne au nom de la FEN un SO non étudiant et une pression physique sur le congrès<sup>83</sup> (...) le camarade Imbert de la MGEN éprouve les mêmes sentiments que moi". Il propose - tout en ignorant s'il *"sera approuvé au plan de la FEN"* - d'organiser immédiatement une rencontre avec les différents représentants des courants pour se mettre d'accord sur des *"conditions acceptables par tous d'un déroulement correct du congrès de la MNEF"*. Cette proposition provoque un débat, certains délégués se montrant réticents à ce qui semble constituer une ingérence extérieure, mais elle est soutenue par Michel Sérac, et par le Président de la MNEF. La séance est suspendue durant deux heures, puis le congrès reprend avec l'examen des différents rapports. Au moment de conclure, Morandini (Unef-re) demande que le point prévu à l'ordre du jour sur les exclusions soit discuté. Le Président de la MNEF quant à lui annonce que ce point est retiré de l'ordre du jour estimant que ces *"deux jours de pratique"* ont prouvé qu'il y avait évolution, et qu'il est *"plus sage"* de clore là le congrès. *"qui c'est qu'est normalisé"*<sup>84</sup> chantent Nesterenko et ses amis.

## Vers un nouvel axe MNEF-UNEF ID

De 1973 à 1979, la situation politique dans la MNEF va refléter, de manière certes déformée, à la fois les rapports de forces intersyndicaux étudiants (et influe sur eux) comme les relations inter-courants du parti socialiste. Se constitue une alliance de fait qui va évincer l'UEC, l'UNEF-renouveau puis le CERES de la mutuelle, alors que F. Mitterrand désigne en 1975 Edith Cresson pour reprendre en main les jeunes socialistes et en ôter le contrôle au CERES<sup>85</sup>. Jeunes poperénistes, mitterrandistes, rocardiens considèrent que le PC empêche de combattre efficacement la droite, alors que les jeunes du CERES, depuis le départ de l'équipe Finel, s'investissent dans l'UNEF-renouveau. Le projet de refonder un syndicalisme étudiant sous direction socialiste alors que l'extrême-gauche décline, sans passer par les UNEF dominées par l'UEC ou l'AJS semble plausible au regard de la progression du vote socialiste aux élections politiques parmi les étudiants. C'est en 1976 que les "rocardiens" créeront - à partir du MARC et avec l'appui de la CFDT - le Mouvement d'action syndicale, et les "mitterrandistes" le COSEF (Comité d'organisation pour un syndicat des étudiants de France). Mais un électorat socialiste et les moyens matériels d'appareil - même mutualistes - ne suffisent pas à se dispenser d'une implantation militante. Les deux expériences sont, pour le PS, des échecs. La LCR devient majoritaire dans le MAS en avril 1977 et le COSEF n'est guère présent sur le terrain militant. Dans une période de tensions PS-PCF (rupture de l'union de la gauche en 1977), pour concurrencer le PCF et "son" UNEF, la direction socialiste ne peut compter que sur la force militante de l'UNEF-US, par ailleurs soutenue par FO et dans une moindre mesure par la FEN, d'autant que *"l'équipe qui animait alors le MJS se caractérisait par un fort anticommunisme"*<sup>86</sup>.

D'ailleurs, les résultats des élections à la MNEF tant en 1975 qu'en 1979 ne donnent pas de majorité absolue au Bureau national : 40% en 1975 comme en 1979. L'UNEF-renouveau régresse passant de 19 à 17%, l'UNEF-US passe de 31 à 27% mais il est vrai que le MAS (dirigé

<sup>80</sup> L'UNEF-US n'en dispose pas puisqu'elle reste fidèle à la ligne du "boycott".

<sup>81</sup> Compte-rendu congrès de Marseille, page 41.

<sup>82</sup> Front unique ouvrier. Tendances de la Fédération de l'éducation nationale animée par les militants de l'OCI.

<sup>83</sup>

<sup>84</sup> Référence à la "normalisation" menée par les soviétiques en Tchécoslovaquie après l'intervention d'août 68.

<sup>85</sup> Malgré l'axe Mitterrand/CERES au congrès de Brest, dans la jeunesse on a alors un axe Cresson/Le Guen (E. Paradis, Op. cit. p 44).

<sup>86</sup> Emmanuelle Paradis. Op Cit. p 142

par la LCR) obtient 8% en 1979 au lieu des 3% du MARC en 1975. Ces pourcentages doivent être maniés avec prudence. On peut en effet se demander s'ils rendent compte d'élections ou s'ils révèlent des rapports de force quelque peu prédéterminés. En effet, le vote par correspondance a été décidé par le congrès de 1973 et intervient pour la première fois en 1975. "L'amélioration" de la participation électorale est sensible (23% au lieu des 10% environ antérieurement), mais la distorsion est frappante avec les résultats aux CROUS. Si l'on compare les deux élections - œuvres et mutuelle - qui interviennent la même année, en 1975, l'UNEF renouveau devance encore l'UNEF-US aux CROUS. Si l'on prend quelques villes, les chiffres laissent perplexes. A Besançon, le Renouveau fait 50 % aux CROUS et 16% à la MNEF. A Aix 49 et 17%. A Limoges, 54 et 24%, à Reims 43 et 17%, à Montpellier 45 et 26%, à Poitiers 53 et 31%. Ce phénomène affecte également l'UNEF-US qui remporte 41% des voix aux CROUS et 13% à la MNEF à Amiens, 30 et 15% à Aix, 30 et 22% à Montpellier, 43 et 29% à Nice. Il est vrai que les listes BN MNEF n'existent que dans la mutuelle et ne se présentent pas aux CROUS, et que les listes FNEF, "corpos" et autres qui se présentent aux CROUS n'existent pas dans la mutuelle. Mais les listes du BN ne sont pas présentes dans toutes les sections locales de la mutuelle. Il en est ainsi de "bastions" traditionnels de l'UNEF-US. A Clermont Ferrand, US et RENOUVEAU sont seules en lice, à Grenoble l'UNEF-US est la seule liste présentée mais dans ces deux villes aux élections aux CROUS l'UNEF-US est bien la plus forte. Par contre à Nantes, si l'UNEF renouveau maintient dans les deux élections ses 30%, l'UNEF US passe de 25% aux CROUS à 69% à la MNEF. Parfois, les invalidations de listes arrangent bien des choses. On a du mal à comprendre les absences de l'UNEF renouveau de sections comme Rouen (41% aux CROUS), Rennes (42%), Marseille(60%), Lille (44%), Caen-Le Mans (47%). De même, on a du mal à comprendre comment seule la liste du BN est présente à Caen ou Rennes sans que l'UNEF-US se présente, pas plus qu'elle ne se présente à Angers, Limoges, Reims, Nancy, Marseille, Pau où le BN l'emporte seul, ou face à des divers ou à l'UNEF-renouveau.

L'étiement de la périodicité des congrès (annuels jusqu'en 1973 où il est décidé de les réunir tous les deux ans), les congrès s'espacent (il y en aura bien un en 1975, mais le suivant n'interviendra que quatre ans plus tard, en 1979) permet des renouvellements de conseils d'administration de plus en plus éloignés du suffrage. Sans proportionnelle, une minorité de la MNEF n'est pas assurée d'obtenir une représentation. Ainsi, au congrès de 1972, sur les 22 sièges à pourvoir (tiers sortant et remplacement des démissionnaires) la majorité s'en accorde la totalité, au grand dam de l'UNEF-US. De plus, le CA est renouvelé par tiers, d'abord annuellement puis tous les deux ans. Ainsi, un administrateur est élu pour 6 ans, soit par le congrès qui renouvelle le tiers sortant, soit de plus en plus par cooptation (un administrateur démissionnaire est remplacé par un nouvel administrateur désigné par les autres administrateurs). En conséquence, le renouvellement de la base étudiante qui constitue la caractéristique du milieu se reflète de moins en moins dans la composition politique de l'appareil dirigeant de la mutuelle. Ces mécanismes institutionnels expliquent la longévité de certains, et la distorsion de plus en plus grande entre les évolutions sociologiques et politico-syndicales du milieu et celles de la direction de la mutuelle.

De plus en plus la composition des CA reflète plus la négociation inter-courants que le suffrage étudiant. C'est dans ces conditions statutaires favorables que les derniers étudiants CERES sont évincés de la direction de la mutuelle en 1979/1980. En effet, en 1979 un accord est passé *"entre l'OCI et les mitterrandistes, pour remplacer Serge Lagauche et chasser son équipe, proche du CERES, de la direction de la MNEF"*<sup>87</sup>. Cet accord évoqué par le journal *Le Monde*<sup>88</sup> débouche sur un partage des territoires (aux uns la MNEF, aux autres l'UNEF-ID). Une réunion s'est en effet tenue, dans *"les locaux de FO au présence de Bergeron, Derlain, Lagauche, Lambert, Leguen et moi-même"* (Jean-Christophe Cambadélis cité par Guillaume Trèves<sup>89</sup>). Le 19 janvier 1979, à la veille du Conseil d'administration, le Président de la MNEF, Serge Lagauche écrit à "M. Cambadélis ou M. Rozenblat" : *"Pour des raisons de santé non diplomatiques, je ne peux être présent ce soir. Compte tenu de l'impossibilité de reporter le CA, j'ai demandé à J-M Groz de le présider et je présente sa candidature par lettre. Veillon et Marand voteront pour lui. Je pense que le CA doit se dérouler dans le calme mais doit impérativement se dérouler et J-M Groz doit devenir président. Je lui fais toute confiance pour régler les problèmes avec vous"*. Jean Michel. Grosz, responsable du secteur étudiant du MJS depuis juin 1975, vice-président action sanitaire et sociale au BN est désigné quelques jours plus tard Président de la MNEF. Jean Veillon, Vice-Président intérieur devient secrétaire général. Jean-Pierre Deck, Jean-Louis Marand et Emmanuel de Poncins demeurent au BN, mais *exit* Lagauche (ex-Président) et Wolber (ex-secrétaire général) ainsi qu'Hélène Guillemaud<sup>90</sup>.

Le CERES détenait seul encore avant le congrès de juillet 1979 les sections d'Aix et Marseille, en alliance avec le PCF Metz-Nancy, Nice et Reims, en alliance avec le PC et le BN de la MNEF Bordeaux, Toulouse. L'UNEF renouveau dirigeait seule la section de Tours et en alliance avec le BN celle de Limoges. Les "rocardiens" tenaient Brest, Pau et Amiens, et l'équipe Lagauche avait la haute main sur Besançon, Lyon, Montpellier et Paris. L'UNEF US quant à elle dominait Angers, Clermont, Dijon, Grenoble, Nantes, Orléans, Poitiers et Rouen. Après le congrès de 1979, l'UNEF renouveau perd Tours, au profit du MAS. UEC et CERES sont réduits à la portion congrue, tandis que via le MAS, la LCR rentre dans le CA de la MNEF avec Julien Dray et Laurent Zappi, les "rocardiens" se renforcent. Dans la section de Paris dominée autrefois par l'équipe Lagauche - Wolber, on trouve dans le nouveau bureau préside par Jean-Louis Salzman Spithakis, De Poncins, Le Guen, Beau, Pieroni). La nouvelle équipe de direction s'installe durablement.

<sup>87</sup> Guillaume Trèves *Du trotskysme au parti socialiste mémoire* IEP Paris 1992 p 55

<sup>88</sup> *Le Monde* 28 juillet 1998.

<sup>89</sup> Guillaume Trèves *Du trotskysme au parti socialiste mémoire* IEP Paris 1992 p 55

<sup>90</sup> Comparaison entre la liste du BN au 20 juin 1978 et celle du 6 février 1979.

Quand la "réunification syndicale" qui donne naissance à l'UNEF-ID par fusion de l'UNEF-US et du MAS et du COSEF a lieu en mai 1980, la MNEF s'investit officiellement dans celle-ci, puisqu'il est prévu de revenir à la tradition ancienne avec la décision d'associer des membres du BN de la MNEF aux réunions du BN de l'UNEF ID et réciproquement. 1980 concrétise donc le retour du parti socialiste dans le syndicalisme étudiant via la tendance PLUS ("Pour l'union syndicale") de l'UNEF-ID (dont les dirigeants sont aussi pour certains des dirigeants mutualistes, Pascal Beau, Jean-Michel Grosz, Carlos Pieroni, Jean-Marie Le Guen du côté "Miterrandiste", Jean-Philippe Dorent, Stéphane Fouks, Emmanuel De Poncins, du côté "rocardien"). Ces relations privilégiées MNEF/UNEF-ID se traduisent par la présentation d'une liste "pour la défense et le développement de la MNEF" soutenue par le BN de la MNEF et l'UNEF ID lors du congrès de Strasbourg des 26 et 27 juin 1982. Elle obtient 80,42% des délégués. L'UNEF renouveau avec 19,04 % et 66 délégués ne détient plus aucune section. A noter les deux cas ou une troisième liste se présente : une liste CERES à Reims avec 7% et une liste PSU à Lyon avec 4%. Au sein des 357 délégués BN MNEF-UNEF ID, on compte 209 socialistes, 103 "lambertistes" (majoritaires dans 8 sections), 36 LCR (majoritaires à Caen) et 9 CCA<sup>91</sup> (majoritaires à Reims). Il est intéressant de constater qu'en février de la même année, le congrès de l'UNEF ID donnait un rapport de forces inverse entre socialistes et lambertistes. La tendance PLUS emportait près de 30% des mandats, le BN de l'UNEF ID en emportant près de 60%. Le partage des territoires était ainsi validé par les scrutins...

## **AUTONOMISATION - PROFESSIONNALISATION - DIVERSIFICATION : LA CONSTITUTION D'UN PHENOMENE CLANICO-GENERATIONNEL.**

Alors que la faiblesse des appareils syndicaux étudiants, leur vocation à toujours être visibles aux yeux du groupe qu'ils entendent représenter et le renouvellement constant du milieu rendent la cristallisation de bureaucraties difficiles, la nature et les moyens d'une mutuelle la favorise. L'allongement de la durée du mandat des administrateurs, l'espacement des congrès (un an, puis deux ans, enfin trois ans), le renouvellement par tiers du CA (et donc des postes à 9 ans, comme au Sénat), les possibilités de passage direct de la direction de la mutuelle (CA - bureau) à un poste administratif rémunéré dans le personnel permanent en sont autant les symptômes que des explications.

Quand la direction de l'UNEF-ID sous l'impulsion de Jean Christophe Cambadélis quitte l'OCI-PCI pour le parti socialiste en 1986, on passe d'une situation d'alliance (n'excluant pas les conflits) entre une organisation et la direction de la MNEF à une situation où les mêmes protagonistes demeurent, mais cette fois-ci liés par leurs relations inter-individuelles déjà solidement établies, et non plus comme représentants de courants différents. Cette "fusion" est symbolisée par la décision de l'AG de la MNEF de décembre 1986, qui *"valide officiellement la nouvelle orientation (...) la MNEF quitte les champs d'affrontements syndicalo-politiques étudiants"*<sup>92</sup>. Passant d'un modèle *"kautskien à ses débuts quand l'UNEF et la MNEF étaient mutuellement dépendants (...) à un modèle plus "bolchévique (...) le syndicat en tant qu'avant garde du mouvement étudiant, exerçant la direction politique, c'est un modèle finalement plus social-démocrate qui devait s'imposer à partir de 1979"*<sup>93</sup>. Il n'y a donc pas contrôle de la MNEF par un syndicat étudiant (qui n'en a ni les moyens matériels, ni les effectifs suffisants). Ainsi, au 24<sup>e</sup> congrès (1997) les deux tiers des délégués n'avaient pas d'appartenance syndicale (25% UNEF-ID, 10% FAGE, quelques uns de l'UNEF<sup>94</sup>). Par contre, il y a possibilité pour l'appareil mutualiste de peser sur la vie syndicale étudiante, comme ce fut le cas en 1994 au moment du changement de majorité de l'UNEF-ID<sup>95</sup>. On est loin du temps où avec *"l'UNEF syndicat unique, on sentait la puissance du mouvement étudiant"*<sup>96</sup>

Les mondes étudiants sont un "marché", avec plus de 2 millions d'individus ayant comme ressources (directes ou indirectes) environ 5 000 F par mois. Alors, au nom de l'efficacité, on "professionnalise", en recrutant de moins en moins de syndicalistes comme vacataires pour les "campagnes d'inscription", et de plus en plus un personnel embauché en fonction de ses capacités à "vendre" et "gérer" un "produit"<sup>97</sup>. Si d'un côté, cela a permis d'améliorer la situation de la mutuelle, d'un autre côté c'est un éloignement à la fois du corps étudiant que de l'esprit mutualiste, coopératif. Confrontés à la concurrence, les étudiants deviennent des "clients" ayant à choisir parmi plusieurs prestataires, sans connaître la différence entre une mutuelle et une compagnie d'assurances à but lucratif. De surcroît, l'ouverture à la concurrence des compagnies d'assurance du "marché" mutualiste en application des normes européennes place la mutuelle devant des choix : soit contester ces mesures au nom de l'esprit mutualiste et promouvoir une action commune avec les syndicats étudiants sans avoir de garantie quant à l'issue d'une telle mobilisation (s'il y en a une), soit se soumettre aux contraintes du système et répondre en "diversifiant" les investissements et les ressources.

<sup>91</sup> Comités communistes pour l'autogestion. Fondés en 1977 par des autogestionnaires de la LCR et du PSU, ils animent une tendance autogestionnaire d'abord dans le MAS, puis dans l'UNEF-ID jusqu'en 1984.

<sup>92</sup> La MNEF 1948-1998, document MNEF 1998 p 11

<sup>93</sup> Idem

<sup>94</sup> Idem p 32

<sup>95</sup> Information confirmée publiquement par Le Monde 28/7/1998. Par ailleurs, en 1997, les sommes suivantes étaient inscrites au budget pour des opérations de partenariat : 800 000 F UNEF-ID, 300 000 F FAGE, 50 000 F UNEF, 250 000 F avec des associations locales.

<sup>96</sup> J. Delpy Séminaire GERME 2/12/98

<sup>97</sup> 920 en 1993, 1214 en 1997

La faiblesse et la division syndicale dans les années 70 a fait pencher les différentes directions de la MNEF vers les solutions "réalistes" : augmentation et diversification des cotisations, instauration d'un appareil administratif qui s'est autonomisé et a fini par récolter le pouvoir réel de décision au détriment du pouvoir légal : le CA et le BN alors que la gestion syndicale, militante disparaissait avec le déclin et l'éclatement de l'UNEF. La réponse à la crise du syndicalisme étudiant a été le repli sur la gestion technique, d'autant que le personnel a besoin d'une stabilité qu'une direction générale pouvait offrir alors que les batailles au sein de la direction étudiante étaient évidemment incompréhensibles pour les agents salariés. La "diversification" par la création de filiales ou des participations croisées a fait franchir une étape qualitative. Les règles du jeu commercial et financier offrent des tentations, des occasions de corruption et d'abus, qui sont de mise dans les "lois du marché".

Quand aux relations de la MNEF avec les partis politiques, du PSU au CERES en passant par la dernière période, ce qui apparaît ce n'est pas la subordination mutualiste à un parti, mais l'autonomisation des équipes dirigeantes non seulement vis à vis du mouvement étudiant, mais même de leurs partis respectifs. La présence persistante dans "la galaxie MNEF" (appareil administratif, filiales, sociétés) d'une série de militants entrés dans le mouvement et le mutualisme étudiants au milieu des années 70, soit une vingtaine d'années nous permet bien de conclure à la constitution d'un phénomène clanico-générationnel, la cristallisation d'un groupe ayant ses propres intérêts.

***Robi Morder***